

Synthèse épidémiologique du Sars-Cov-2 en Deux-Sèvres - Édition du 21 juin 2021

Chiffres et éléments clés de la semaine en Deux-Sèvres (S24 du 14 au 20 juin 2021)

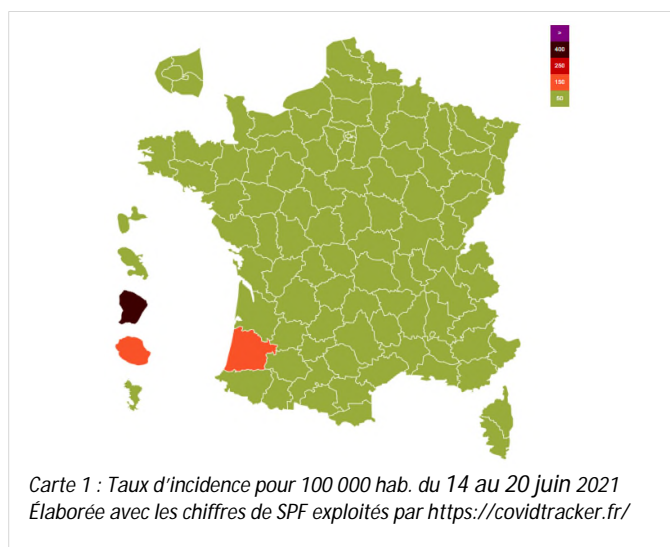
La circulation virale a diminué de plus de 60% sur le département. Le nombre d'hospitalisations est en baisse avec 12 prises en charge dont 2 en réanimation. Aucun décès n'est à déplorer. (le 21 juin 2020, 2 hospitalisations étaient en cours).

La vaccination, les dépistages et les gestes barrières restent nos atouts afin d'éviter une reprise épidémique et de profiter d'un été serein en termes sanitaires.

- **Le taux d'incidence s'établit à 9,1 cas pour 100 000 habitants.** Ce taux est de 2,4 pour les + de 65 ans. En région, les taux d'incidence des départements sont entre 2,6 et 53 cas pour 100 000 habitants. **Les Deux-Sèvres est le 8^{ème} département néo-aquitain en termes de circulation virale** (les Landes sont à 53, la Creuse à 2,6).
- **34 nouveaux cas détectés.** La circulation virale est faible partout à l'exception du Haut-Val-de-Sèvre (14 cas). Le niveau de dépistage reste stable par rapport à la semaine précédente ; Le taux de dépistages est de 1 669 tests réalisés (RT-PCR ou antigéniques) pour 100 000 habitants. **Le taux de positivité est de 0,7 %.**
- La méthode de recherche des variants a été modifiée pour mieux détecter les formes préoccupantes. Quelques variants préoccupants ont été identifiés cette semaine ; les situations sont maîtrisées ; aucun variant indien connu.
- Fin de semaine 24, **12 hospitalisations Covid-19 étaient en cours** (-7 en une semaine) dont 2 en réanimation. Depuis le 1^{er} octobre, 1 310 entrées en séjour d'hospitalisation pour Covid-19 ont eu lieu.
- **Aucun décès** n'est à déplorer cette semaine.
496 décès de la CoVid-19 depuis le début de l'épidémie.
- **1 seul EHPAD est touché par la Covid-19 actuellement** ; il est en situation de cluster avec au moins 4 cas positifs parmi les résidents et les salariés. **Aucun établissement accueillant des personnes avec handicap n'est concerné.**

Tableau 1 : Nombre de cas par territoire

Territoire de Contrat Local de Santé	Nombre de cas positifs	Taux incidence	Taux incidence S-1
CAN	4	3,3	18,2
dont Niort	4	6,8	25,4
Haut-Val-de-Sèvre	14	46,4	39,7
Mellois en Poitou	3	6,2	37,4
Gâtine	5	7,6	9,1
Thouarsais	4	11,1	61,2
Bocage bressuirais	4	5,4	15,0
Total Deux-Sèvres	34	9,1	24,6
dont les plus de 65 ans	2	2,4	15,3



Vaccinations

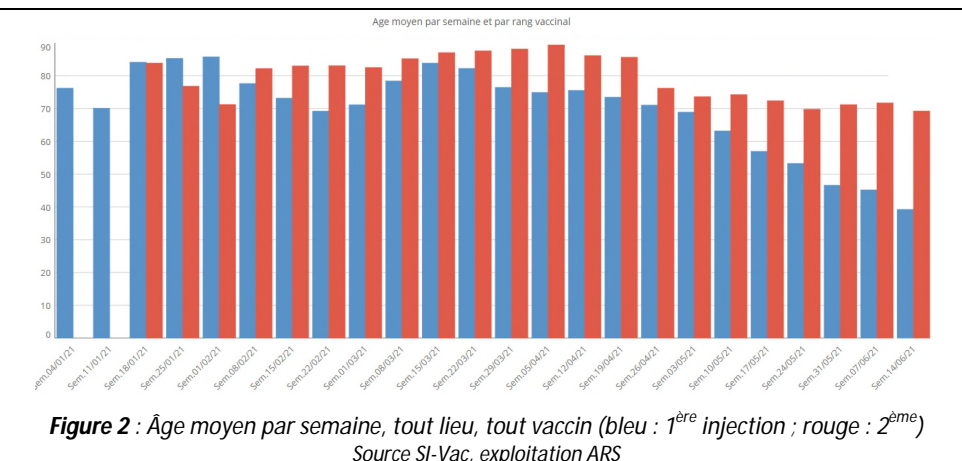
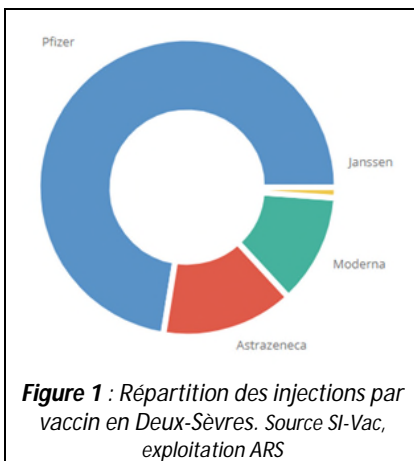
En Deux-Sèvres, le nombre de vaccinations est de **292 721 injections** depuis début janvier. **53,0% des deux-sévriens ont reçu la première injection et 27,8% ont eu un schéma vaccinal complet** ¹ (52,3% et 30,4% en région).

Plus de 43 000 personnes ont plus de 75 ans en Deux-Sèvres.
Plus de 85 000 ont plus de 65 ans.

Des équipes mobiles de vaccinations sont déployées pour aller au-devant des personnes, isolées et prioritaires à la vaccination, n'ayant pas de possibilité de mobilité.

Tableau 2 : Nombre de personnes ayant été vaccinées en Deux-Sèvres

	du 04 janv. au 20 juin
Au moins une dose	197 555
Les deux doses	103 477



NB : des injections peuvent être faites à des extra départementaux, ou bien des deux-sévriens être vaccinés dans d'autres départements, d'où un écart mineur avec les taux de couverture de la population deux-sévrienne du tableau 2.

Depuis début juin, les dotations hebdomadaires de vaccins Pfizer en centres de vaccination ont considérablement augmenté (de 12 000 doses /semaine, nous passons à plus de 21 000 doses/semaine). La prise de rendez-vous est beaucoup plus facile car il y a régulièrement de nouveaux créneaux disponibles sur tout le territoire. La durée entre deux injections pour un vaccin ARNm (Pfizer ou Moderna) est entre 5 et 7 semaines. Les professionnels de santé de ville ont des vaccins Moderna, Janssen et AstraZeneca.

Avec ces conditions d'accès à la vaccination, tout le monde peut se faire vacciner sans modifier ses vacances et en étant certain d'être vacciné avant le mois de septembre.

Vaccinez-vous, protégez-vous, protégez-nous !

¹ Schéma vaccinal complet : suivant la personne, un schéma vaccinal correspond à 2 injections du même vaccin, ou parfois à 3 injections (personnes immunodéprimées), ou à 1 injection après avoir contracté la maladie plusieurs mois avant, et parfois à 2 injections avec 2 vaccins différents, etc.



La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

* Liste et modalités sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	Janssen ou AstraZeneca	Moderna	Pfizer-BioNTech
0 à 11 ans inclus		Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner		
12 à 17 ans inclus	Quelle que soit ma situation			<ul style="list-style-type: none"> Centre de vaccination Mon lieu de soin
18 à 54 ans inclus	Quelle que soit ma situation		<ul style="list-style-type: none"> Mon lieu de soin Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) Médecin du travail Pharmacie Centre de vaccination (2^{de} dose uniquement) 	<ul style="list-style-type: none"> Centre de vaccination Mon lieu de soin
55 ans et plus	Quelle que soit ma situation	<ul style="list-style-type: none"> Mon lieu de soin Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) Médecin du travail Pharmacie Cabinet infirmier ou sage-femme A domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Mon lieu de soin Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) Médecin du travail Pharmacie Centre de vaccination (2^{de} dose uniquement) 	<ul style="list-style-type: none"> Centre de vaccination Mon lieu de soin

N.B. :

- Les personnes ayant déjà eu la Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou résultat de sérologie positif de plus de 2 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée à partir du 2^e trimestre.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19



version : mardi 15 juin 2021